



Date de dépôt : 17 janvier 2024

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de Michael Andersen : Comment se fait-il qu'à ce jour aucun chef de la gendarmerie n'ait été nommé ?

En date du 15 décembre 2023, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Depuis l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur la police, le 1^{er} juin 2023, le corps a été réorganisé en deux corps distincts :

- *police judiciaire ;*
- *gendarmerie.*

Malgré les nombreux messages d'alerte des différentes associations représentatives du personnel sur l'état de fatigue du personnel de la police, et l'augmentation drastique du taux d'absentéisme des collaborateurs et de certains cadres, malgré les nombreux groupes de travail créés, aucune mesure concrète n'a été prise par le département de tutelle ou l'état-major de la police pour résoudre et prévenir lesdits risques.

Dès lors, mes questions sont les suivantes :

- ***Où en est le processus de recrutement du chef de la gendarmerie ?***
- ***Comment se fait-il que ce dernier n'ait toujours pas été désigné ?***

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le processus de recrutement de la cheffe ou du chef de la gendarmerie est parvenu à son terme. Le lieutenant-colonel Patrick Pulh occupe ses nouvelles fonctions depuis le 1^{er} janvier 2024.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Antonio HODGERS